



Les charges d'un bail commerciale selon les tantièmes

Par **Bergstrom Viveka**, le **12/09/2017** à **16:23**

Je suis locataire d'un local 3-6-9 depuis 2002, donc en deuxième bail de neuf ans. J'ai une boutique en rez-de-chaussée avec une cave pour le stockage au sous sol, directement lié.

1. Là, le prioritaire a fait mesurer tout l'immeuble avec un géomètre en sept 2016, chose normale, et mes charges ont presque doublées car mes tantièmes ont été calculés autrement. En plus de me demander des charges élevées, ils me réclament le solde de l'année 2016 et, plus tard, pour le début de 2017, quand ces nouvelles charges n'étaient pas appelé sur la demande trimestriel. Peuvent-ils réclamer cela même depuis une date avant l'arrivé du géomètre ?

2. Je voulais aussi savoir s'ils peuvent compter la cave dans la surface, une espace pas chauffée et avec des soucis d'humidité, donc, pas comme le rez-de-chaussée, chose faites à nous tous, 3 commerçants dans ce même immeuble. Il me semblent que dans les habitations dans le même immeuble, leurs caves ne sont pas comptées.

merci d'avance de la réponse
cordialement
VB